

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

Aide Individuelle à la Formation (AIF)

DÉFINITION

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) est un dispositif France Travail qui finance tout ou partie d'une formation pour un demandeur d'emploi inscrit, quand son projet est validé et que la formation n'est pas couverte par les autres dispositifs (PRF, CPF seul).

L'AIF complète ton CPF quand celui-ci ne suffit pas pour payer la formation visée. La demande se fait avant l'entrée en formation, auprès de ton conseiller France Travail, qui valide la cohérence avec ton Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Délai d'instruction : 6 à 10 semaines. Anticipe - démarrer une formation avant l'accord écrit annule la prise en charge. Le conseiller France Travail évalue 3 choses : pertinence du métier visé sur le marché local, sérieux de l'organisme (Qualiopi obligatoire), montage financier crédible (devis + plan).

L'AIF se combine intelligemment avec ton CPF et le PRF Région. Beaucoup de candidats mobilisent seulement le CPF par défaut et passent à côté de l'AIF - par méconnaissance ou par crainte d'un refus. C'est précisément le bon mix qui fait passer ton dossier de « insuffisant » à « financé à 100 % ».

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/aif

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF